

DECISION DU PRESIDENT.CA 088-2017

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du
Conseil d'administration au Pr sident.**

Objet de la d cision Demande d'adh sion de l' UFR ESTHUA

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande d'adh sion 2017 de l' UFR ESTHUA   l'association OITS (Organisation Internationale du Tourisme Social).

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 27 septembre 2017

Christian ROBLED0

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers



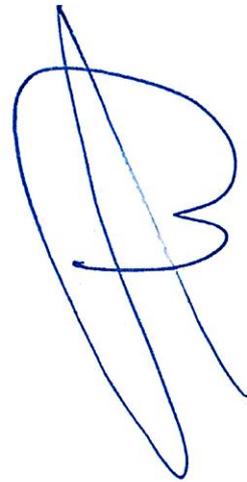
La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **04 octobre 2017** | Mis en ligne le : **04 octobre 2017**

Conseil du 29 Juin 2017	UFR ESTHUA Tourisme et Culture		Observations
	nom de la structure		
Désignation	Montant	Centre financier	
Mondes du Tourisme (renouvellement cotisation 2017)	5 000,00 €	93110	
OITS (cotisation annuelle)	625,00 €	93110	
Tarifs ateliers œnologie	public : 200,00€ étudiants : 160,00€	93110	EOTP931OENL21G
Adhésion 2017 à l'association CFET	700,00 €	93110	

Angers, le 05/07/17

Le Directeur



Philippe Violier